

# FRONTENAC INTIME <sup>(x)</sup>

## 1652-1658

D'après les "Mémoires" de Mademoiselle de Montpensier.

Que signifient ces mots: durer ensemble? — Sans recourir à un lexique de Retz, de Sévigné ou de Saint-Simon, le premier venu de nos dictionnaires modernes nous dira que: "durer ensemble" signifie, au 17<sup>e</sup> siècle comme au 20<sup>e</sup> siècle: "continuer à vivre, à habiter, à être dans les mêmes relations". Frontenac et sa femme durèrent donc ensemble jusqu'en 1672 (année de la nomination du comte au poste de gouverneur du Canada). Ce qui représente vingt-quatre années consécutives de vie conjugale en France. Saint-Simon nous garantit l'exactitude de ce calcul: "ainsi le mari n'eut point de peine à se résoudre à partir, plutôt que de mourir de faim "auprès" d'une Divine". Remarquez cet adverbe, "auprès". (4). Rien de plus explicite et de plus clair.

On ne peut pas être auprès d'une personne absente et on ne subit pas le joug d'une femme avec laquelle on vit.... séparé! Car, rappelons-nous que les "Mémoires" inexorables de Monsieur le duc disent encore que "Madame de Frontenac était une femme d'esprit et d'empire et que Frontenac portait avec peine le poids de son autorité".

(x) Voir le "Journal de Françoise" du 17 février.

(4) Remarquez aussi le temps du verbe auquel "durer" est conjugué. Si, en 1672, Frontenac et sa femme eussent vécu séparés Saint-Simon n'eût pas mis le verbe à l'imparfait de l'indicatif présent. Il se fut servi du préterit ou passé défini, et eût écrit: "Ne durèrent pas aisément ensemble"; ou, mieux encore, il eût employé le plus-que-parfait du même mode, surtout si la séparation entre les deux époux eût existé depuis de longues années. Le duc eût alors écrit: Un si aimable homme et une femme si merveilleuse "n'avaient point duré aisément ensemble."

Mais à quoi bon cette dissertation grammaticale? Si, véritablement, à l'époque de la nomination de Frontenac au gouvernement du Canada (1672) la "Divine" eût vécu séparée de son mari, croyez-vous que Saint-Simon, le dénicheur de scandales par excellence, l'eût ignoré ou que, le sachant, il aurait eu la charité de cacher cette misère domestique?

té..., que sa commission de gouverneur du Canada lui fut obtenue par des amis, "heureux de le dépêtrer de sa femme" et de lui donner de quoi vivre." (5). En vérité, un pauvre diable que l'on dépêtre est bel et bien tombé dans le bourbier, n'est-ce pas, ou je n'entends plus rien au sens des mots. Concluons donc que Frontenac vivait encore "empêtré dans son ménage", quand, en l'an de grâce 1672, des gens secourables tendirent la main ou plutôt la perche à ce malheureux.

A défaut des "Mémoires" de Mademoiselle de Montpensier, la phrase de Saint-Simon suffirait, elle seule, à prouver que les époux Frontenac, domiciliés en France, vivaient en commun.

Et cependant, au mépris et à l'encontre des témoignages incontestables que nous fournissent les "Mémoires" de Saint-Simon et de Montpensier, les seuls d'ailleurs que la critique historique puisse invoquer, pour cette excellente raison qu'elle n'en possède et qu'il n'en existe point d'autres, au mépris, dis-je et à l'encontre de cette preuve l'archiviste Bédard ose écrire :

"Après ces événements (ceux de la Fronde) le comte et la comtesse "vécurent séparés", mais il faut dire, à la louange de la comtesse, que, bien que le cynique Tallemant des Réaux et le médisant Saint-Simon en parlent fréquemment dans leurs écrits, ils ne laissent planer aucun soupçon sur ses mœurs." (6).

L'inexactitude des faits est à ce point flagrante qu'elle m'autorise à croire que Bédard n'avait pas même

(5) Cf. Saint-Simon, "Mémoires", tome 14, pages 269-270, édition Régnier.

(6) Cf. Annuaire de l'Institut Canadien de Québec, année 1880, No 7, page 4. Conférence de T.-P. Bédard, sur la "Première administration du Comte Frontenac", donnée à Québec, le 11 décembre 1879.

lu les "Mémoires" de Mademoiselle de Montpensier, quand il écrivit de la sorte. Il les avait lus cependant — mais avec une distraction égalée à la négligence avec laquelle il les cite — quand il nous donna, huit ans plus tard, en 1887, sa conférence sur "La Comtesse de Frontenac" (7). N'empêche qu'il conclut aussi faux qu'en 1879: "Cette étude, dit-il, est trop abrégée pour pouvoir faire ressortir clairement le caractère du comte et de la comtesse au point de vue de leurs rapports, "ou plutôt, de leur éloignement." Comme on le voit, il persiste à écrire que Frontenac et sa femme, en France, vécurent séparés.

Cette affirmation, toute gratuite, aussi fausse qu'audacieuse, car elle ne s'étaie à rien, a trompé jusqu'aujourd'hui tout le monde, entre autres les abbés Raymond Casgrain et Camille Roy. Au premier, Bédard a fait dire :

"Ce qu'il y a de certain, c'est que le bonheur des deux époux ne fut pas de longue durée, Anne de la Grange était d'un caractère impressionnable, impérieux et rebelle à tout frein. Frontenac, de son côté, avait la volonté d'un Richelieu et le même besoin de domination, avec des allures trop souvent fantasques. On comprend que les conflits ne pouvaient manquer d'éclater entre deux pareilles natures. La froideur qui s'en suivit dégénéra bientôt en mutuelle indifférence. Les tentatives de rapprochement faites par Frontenac ne firent qu'irriter la comtesse et lui inspirer une véritable aversion pour son mari." (8).

(7) Cf. Bédard: "La Comtesse de Frontenac", page 65. Cette conférence n'a été publiée qu'en 1904.

(8) Cf.: "L'Enseignement Primaire", livraison de décembre, 1898, page 211.